



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 15 NOVEMBRE 2021

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN, CARRETERO, CESARI (pouvoir à M. BECK à partir du rapport n°6), CHAIX, CHIKLI, CONSTANT, DERMIT, Mmes DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON, GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, LOMBARDO, LUCIANO, Mme MARTIN, M. MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, M. PANCIATICI, Mme PAPY, M. PRADAL, Mme RAMOS-MAZZUCCO, M. ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA (pouvoir à M. PRADAL à partir du rapport n°1), Mme SERGI, M. SOUSSI, Mme THOMEL, MM. VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : M. CIOTTI (pouvoir à M. GINESY), Mme LELLOUCHE (pouvoir à M. LOMBARDO), M. LISNARD (pouvoir à Mme MARTIN) et Mme MOREAU (pouvoir à M. MARTIN).

Etait absente : Mme D'INTORNI.

L'an deux mille vingt-et-un le 15 novembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 10 heures 03 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je demande à M. PANCATICI, en sa qualité de secrétaire de séance, de procéder à l'appel des membres présents.

M. PANCATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Le quorum est largement atteint. Je vais donc vous exposer rapidement le propos introductif de cette plénière du 15 novembre 2021. Nous allons ce matin procéder à un exercice obligatoire mais qui revêt un caractère important, le débat d'orientations budgétaires, qui retracera les grandes lignes de notre trajectoire budgétaire et de nos ambitions pour 2022. Ces ambitions, vous commencez à les connaître : faire des Alpes-Maritimes un territoire durable et intelligent, respectueux de son patrimoine historique et naturel, et résolument tourné vers l'avenir des jeunes générations. Cette vision se décline désormais sur les deux piliers que nous partageons depuis 2017, avec le GREEN Deal, ce contrat pour l'environnement, et le SMART Deal, ce contrat pour le numérique, qui sont conçus comme deux fils rouges qui traversent et relient nos multiples actions.

Je ne saurais cependant débiter cette séance sans rendre un hommage appuyé à celui qui fut notre ami, et pendant plusieurs décennies un acteur majeur de la vie publique maraillaise. J'évoque évidemment le nom de Jean-Claude GUIBAL qui s'en est allé le 25 octobre après un parcours politique extrêmement dense, et après une très belle réélection municipale. Jean-Claude était un personnage à part du monde politique qui est devenu très formaté. Il était un sage, un modéré, une intelligence plus aigüe que les autres, un gentilhomme dévoué corps et âme à la cause publique et à son territoire.

Il était une voix pertinente, une réflexion permanente, quelqu'un qui écoutait beaucoup, toujours accessible et soucieux de l'avis d'autrui pour ne pas être hors-sol. Il fut un grand bâtisseur. Durant 32 ans à la tête de Menton puis de la Communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF), il a fait évoluer Menton comme jamais. D'une ville souvent considérée comme désuète, il a fait une cité qui est entrée de plain-pied dans la modernité par de grands aménagements qui l'ont dynamisée sans jamais lui enlever son cachet, bien au contraire. Nous lui devons le Musée Cocteau, l'installation de Sciences Po, l'aménagement des Sablettes et d'une manière générale de tout le patrimoine mentonnais. Avec Colette GIUDICELLI, dans un engagement total pour la ville comme pour la vie, il aura formé un tandem magnifique au service de sa commune, de son territoire et du département. La trace de leur action restera gravée dans notre paysage pour de longues années. On ne préside pas la destinée d'une ville pendant 32 ans comme l'a fait Jean-Claude sans avoir gagné la confiance, et encore plus, le cœur de ces concitoyens et de ses pairs.

Je vous propose, mes chers collègues, d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Jean-Claude GUIBAL.

M. Le Président.- Je vous remercie. La vie continue, et il nous revient de continuer à travailler et à faire avancer notre département. Comme chaque année à la même époque, la décision modificative qui vous est proposée modifiera à la marge les inscriptions budgétaires

du budget 2021. Cela concerne tout d'abord l'effort d'investissement, notamment pour la reconstruction des vallées, qui est confirmé. En parallèle, la bonne santé du marché immobilier nous permet de diminuer le montant d'emprunt prévu au budget et de provisionner pour faire face à la future augmentation de notre contribution sur le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). C'est une bonne nouvelle, mais notre feuille de route budgétaire pour 2022 est l'outil et l'illustration d'un volontarisme à double détente : faire progresser notre territoire, et l'adapter aux défis du 21^{ème} siècle sans pour autant le dénaturer, et en ayant sans cesse à l'esprit la qualité de vie des Maralpins.

Nous venons de traverser plusieurs crises majeures, la pandémie et la tempête Alex, qui nous ont fortement mobilisés ces derniers mois. Rebâtir nos vallées constitue pour nous un engagement crucial, pour plusieurs années encore. J'en profite pour féliciter nos services des routes pour la qualité des travaux effectués sur les routes départementales, dans la Roya. Nous avons fait un lourd travail, et les félicitations que nous recevons de la part des élus de la Roya et du Préfet en charge de la reconstruction nous permettent d'être honorés par la qualité des travaux effectués. Je remercie également les services du syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE) qui sur tout le territoire dévasté a fait la preuve de sa compétence et de sa réactivité, au service des communautés d'agglomération qui ont la responsabilité Gemapienne.

Pour ce qui est du financement de la reconstruction des vallées par l'Etat et par l'Europe, tout n'est pas encore réglé. Par la voix du Préfet Bernard GONZALEZ et par celle du Préfet à la reconstruction Xavier PELLETIER, il semble que l'engagement pris par l'Etat sera tenu, mais j'en attends la confirmation. J'ai eu l'occasion d'interroger lors de la réunion du 20 octobre Mme GOURAULT qui à ce jour ne l'a pas encore confirmé formellement.

Nous avons en parallèle conduit tous les autres projets structurants sur les Alpes-Maritimes, et ce sans aucun désengagement. Je veux le souligner, car c'est ce que souvent certains pourraient imaginer : un effort d'un côté ferait disparaître certains projets de l'autre. Cela n'a pas été le cas. Et tout cela avec des ressources que l'Etat fragilise chaque jour un peu plus. Notre dotation globale de fonctionnement pour 2022 devrait se situer au même niveau qu'en 2021, c'est-à-dire 38 M€. Je n'épiloguerai pas sur ce sujet sur lequel nous avons longuement débattu. Nous en avons fait notre deuil, en ne comptant que sur nous-mêmes. Pour mémoire, en 2013, l'Etat nous versait encore 130 M€. Nous sommes passés comme je l'ai dit à 38 M€. L'abandon des territoires par l'Etat n'est pas une vue de l'esprit. De surcroît, notre marge de manœuvre fiscale est réduite à néant par le transfert du produit de la taxe foncière aux communes pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. On nous a enlevé ainsi notre dernier levier fiscal.

Par chance, cette année encore la dynamique du marché immobilier nous permet de bénéficier de droits de mutation en forte hausse. Ils devraient atteindre 580 M€ en 2021, et espérons-le au moins autant en 2022. Mais nous savons que certaines années, nous avons enregistré des reculs qui nous ont imposé des exercices d'acrobatie. Soyons donc prudents et prévoyants. En conséquence, et malgré notre fort investissement pour la reconstruction des vallées, nous pourrions renouer dès 2022 avec notre stratégie de désendettement, engagée depuis

2015, en limitant le recours à l'emprunt à 70 M€. La rigueur budgétaire ne sera jamais pour nous une fin en soi. C'est un socle, un outil capital pour agir en ayant les coudées franches.

C'est bien grâce à une gestion maîtrisée des dépenses que nous pratiquons depuis 2009, c'est bien grâce au désendettement engagé très tôt et à la diminution du stock de notre dette de 124 M€ entre 2015 et 2019, que nous avons pu lancer sans tergiverser un emprunt de 200 M€ pour nos vallées. Les travaux s'y poursuivent, à un rythme de 5 M€ par mois. Nous y engageons au total 300 M€. Notre capacité financière nous permet aujourd'hui d'œuvrer dans plusieurs directions, dans le cadre bien-sûr de nos prérogatives, mais aussi et plus largement pour continuer à faire des Alpes-Maritimes une terre innovante, attractive, protectrice de ses populations, et à la pointe du progrès environnemental.

Nous allons ainsi maintenir nos dépenses d'investissement à un haut niveau en 2022, soit 300 M€. En fonctionnement, nos dépenses s'élèveront à environ 1,2 milliard d'euros, en regard des nouvelles mesures dans le champ de l'action sociale, et pour préserver un service public de proximité de qualité, en particulier dans les collèges et dans le secteur social, dans un contexte de hausse des prix qui pénalise les ménages, et après avoir baissé de 15 % notre taux de la taxe sur le foncier bâti en 2019 et 2020, soit 45 M€ restitués aux Maralpins. Ainsi, notre saine gestion nous permet aujourd'hui de continuer à soutenir l'économie azurée par le biais de multiples investissements de réparation comme de modernisation que nous allons engager. Je salue le travail qui est fait par le Président de la commission des finances, absent aujourd'hui en raison d'impératifs parisiens, et qui a transmis les dossiers à notre premier vice-président Me BECK, que nous entendrons tout à l'heure sur ces sujets.

Notre double volonté de préserver et d'adapter notre territoire se traduira par des projets concrets en matière éducative, en matière d'accompagnement de nos aînés, en matière de solidarité humaine et territoriale, en matière de valorisation de notre patrimoine, et en matière d'investissement dans les énergies renouvelables. Ce sont autant de sujets capitaux. Pour la première fois, nous allons par ailleurs présenter un « budget vert », évaluant l'impact environnemental des dépenses du Département. Ce budget vert sera de plus en plus précis au fur et à mesure que nous affinerons nos actions. Chaque ligne de dépenses sera analysée pour quantifier son impact et sa cohérence vis-à-vis des enjeux environnementaux. Si son champ d'intervention reste souvent méconnu de nos concitoyens, qui pourtant dans bien des parcs départementaux empruntent nos chemins de randonnée et bénéficient de nombreux services sans savoir qu'ils émanent du Département, celui-ci est le couteau suisse des Maralpins. Il les accompagne dans leur quotidien, de la naissance au plus grand âge. Notre collectivité est présente tout au long de la vie.

Parmi les grands projets qui se lancent, vous en connaissez déjà quelques-uns, engagés lors de notre précédente séance. Je commencerai par le plan Collège 2028, avec 300 M€. Ce plan verra notamment la réalisation de quatre nouveaux établissements et de cinq nouveaux gymnases. Les contrats Horizon 2026 engagés avec les communautés d'agglomération et les six plus grandes villes des Alpes-Maritimes vont accompagner celles-ci pour plus de 150 M€ dans leurs aménagements structurants qui amélioreront le cadre de vie et le quotidien des Maralpins. Je citerai aussi le plan EHPAD, doté de 55 M€. Je sais que l'exercice est difficile,

mais construire l'EHPAD 4.0 est pourtant une nécessité. Nous le savons tous aujourd'hui, le vieillir fait partie de nos préoccupations. Il ne sert à rien de donner des années supplémentaires à la vie, il vaut mieux donner de la vie aux années. C'est ce que disent un certain nombre de philosophes, et c'est ce que nous voulons nous efforcer de faire.

Citons également le lancement de la SEML GREEN Energy 06. Ce sont ici plus de 11 M€ que nous investirons dans les prochaines années sur des projets d'énergies renouvelables. Cette SEML commence à mobiliser aujourd'hui et à être soutenue très activement. En septembre 2022 aura également lieu l'installation de l'Institut Axel KHAN pour des parcours de soins coordonnés. Cet institut va accompagner les Maralpains dans leurs difficultés lorsqu'ils sont touchés par cette maladie. De même, la création d'un centre de santé départemental, prévu à Puget-Théniers, mais partout aussi où nous aurons besoin de soutenir le médical et de lutter contre les déserts médicaux.

De manière générale, nous allons poursuivre nos grandes politiques de solidarité territoriale et humaine. Nous apporterons aussi un soutien réitéré de 80 M€ au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui fait l'objet de toutes nos attentions. Nous n'avons pas à rougir de notre SDIS. Bien au contraire, c'est une référence au plan national. Nous continuerons nos efforts. Nous recruterons aussi 11 agents supplémentaires pour Force 06. Ce qui s'est passé au moment de la tempête Alex m'a engagé à solliciter notre directeur général des services et l'ensemble de nos services pour que nous puissions renforcer Force 06 qui a prouvé, sur le travail de bûcheronnage, sur le travail de prévention, sur le travail d'aide aux populations, combien elle était nécessaire.

40 à 60 places supplémentaires d'hébergement d'urgence seront également créées pour les femmes victimes de violence. Une impulsion particulière sera aussi donnée à la politique d'aide aux personnes âgées via le schéma départemental de l'autonomie que nous allons voter d'ici la fin 2021. Ce schéma verra se conforter le virage domiciliaire, et l'accompagnement de ce virage devra aussi être au rendez-vous. Nous allons agir dans les trois domaines principaux : l'aide à l'adaptation des logements pour un maintien à domicile aussi longtemps que possible ; l'émergence de foyers de logement, qui sont des solutions de transition entre le domicile et l'EHPAD ; le renforcement de l'attractivité des métiers de l'autonomie pour lesquels nous créerons aussi un Centre départemental.

Ces axes de travail sont également valables pour l'aide aux personnes en situation de handicap en faveur desquelles nous allons notamment développer l'habitat inclusif et l'accompagnement à domicile. En parallèle, 31 services d'aide à domicile relevant de la convention collective de l'accompagnement des soins à domicile bénéficient depuis le 1^{er} octobre d'un taux horaire de 22 €, soit une revalorisation de 15 %. Nous poussons l'effort sur les services d'aide à domicile. Dans un contexte où ces métiers exigeants sont en tension et peinent de plus en plus à recruter en raison de leur manque d'attractivité, nous faisons là un geste pour les revaloriser. Cela représente pour notre collectivité un engagement de 650 000 € aujourd'hui, qui passera sûrement à 2 M€ demain.

En matière d'emploi, notre politique de versement de 500 € à tout chef d'entreprise embauchant un allocataire du RSA a déjà porté ses fruits de manière significative, même si le démarrage a été long. Aujourd'hui, plus de 800 contrats ont été signés depuis juillet 2020. Ce n'est pas rien. Ce sont des débuts très prometteurs dans un contexte difficile. Malgré la crise sanitaire qui a impacté plus fortement le RSA dans notre département avec une augmentation de 21 % du nombre d'allocataires contre 7 % en moyenne au niveau national sur 2020, le département des Alpes-Maritimes est aujourd'hui l'un des rares à connaître une baisse constante du nombre d'allocataires du RSA. Je veux en remercier notre administration et nos services qui font des efforts importants sur ce plan. Le nombre d'allocataires est ainsi passé de 26 635 à 22 458 entre janvier et septembre 2021, soit près de 4 000 allocataires en moins. Nous venons de retrouver le niveau de janvier 2020, juste avant la crise COVID. Un bon nombre de Départements seraient heureux d'obtenir ce résultat.

Cette baisse est le fruit de la stratégie du Département sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, ce qui a permis d'enregistrer une baisse de la dépense de plus de 5 M€ par rapport aux prévisions initiales. C'est la preuve qu'une politique efficace permet de conjuguer une gestion efficiente des deniers publics et une réduction de la pauvreté. Cette politique d'incitation à la reprise du travail va être amplifiée par le déploiement d'une plateforme favorisant la mobilité.

Dans le domaine des grands travaux routiers, plusieurs réalisations aboutiront l'année prochaine : mise en chantier de l'échangeur de la Paoute sur la pénétrante Cannes – Grasse ; achèvement de la dernière section de la liaison intercommunale de la Siagne ; engagement des travaux pour la déviation de Vallauris ; poursuite du programme d'amélioration de la desserte de Sophia-Antipolis. Le Conseil départemental participera par ailleurs au fonds de concours destiné à résorber les points noirs autoroutiers d'Antibes Est, de Mougins, des Tourrades à Mandelieu, mais aussi à améliorer l'échangeur de Beausoleil.

Enfin, nous lançons un grand plan agricole et rural 2021-2028 sur des objectifs majeurs : préservation du foncier agricole ; soutien à l'installation des agriculteurs ; développement des circuits-courts dans le cadre de notre projet alimentaire territorial (PAT), avec un portage de la collectivité pour l'ensemble des PAT installés sur le territoire des Alpes-Maritimes ; création d'une ferme départementale, qui sera le modèle du genre ; soutien aux filières maralpines de l'olive et du citron, de l'apiculture, du pastoralisme, et de bien d'autres sujets ; mise en place d'une politique pour le bien-être animal.

Comme je l'ai souligné au début de mon propos, nos diverses politiques s'inscrivent dans l'adaptation au changement climatique, avec le GREEN Deal, et avec l'innovation technologique via le SMART Deal. Le SMART Corner, installé au cœur de notre Département, nous permet de faire de la sensibilisation au personnel du Conseil départemental, et je l'espère rapidement aux élus ainsi qu'aux collectivités.

La qualité de vie dans les Alpes-Maritimes passe par toutes les actions que vous connaissez particulièrement, et notamment par la mobilité douce, avec les pistes cyclables, les parkings de covoiturage, etc. Toutes ces actions ont été lancées depuis de nombreuses années.

Elles sont reprises aujourd'hui par les médias et poussées par la vox *populi* qui souhaite aller dans ce sens. L'EuroVelo 8 qui traverse les Alpes-Maritimes de Menton jusqu'à Théoule-sur-Mer, c'est une de nos préoccupations, et nous y arriverons rapidement. Nous continuerons à multiplier les parkings de covoiturage. Nous avons sur ce sujet une sollicitation concernant les autoroutes et Escota, auxquelles nous répondrons favorablement. Nous poursuivrons aussi la multiplication des produits locaux dans les cantines, ainsi que l'essor du numérique pour assurer une équité territoriale via le déploiement de la fibre qui commence aujourd'hui à atteindre les communes les plus éloignées de notre département.

Cela passera également par des campus connectés et par l'extension de la télémédecine. Nous en parlons depuis longtemps, puisque nous avons lancé en 2003 la première télémédecine, qui n'avait alors pas fonctionné. Aujourd'hui, nous savons mobiliser des personnels formés et des techniques d'échanges de données à très haut débit pour permettre que ces échanges, notamment concernant les radios, se fassent dans des délais courts et soient de qualité.

A cela s'ajoute une riche offre d'activités sportives et culturelles. Même si nous sommes à la marge de notre compétence, nous voyons bien combien notre Département est porté par le sport et par la culture. Nous sommes éclairés par le sport et la culture pour notre jeunesse mais aussi pour nos aînés. Enfin, rappelons que nos parcs naturels départementaux ont été lancés à la fin des années 90. Aujourd'hui, le département en compte vingt, dont un parc marin à Théoule-sur-Mer. Nous avons relancé cette dynamique des parcs naturels départementaux, qui sont si appréciés par les Maralpins d'autant plus en quête d'espaces naturels et de quiétude à proximité de leur domicile avec la crise COVID. Nous avons voulu allier l'environnement et le numérique, et le dernier lancement de l'application dans le parc départemental de Vaugrenier « Les Explorateurs des parcs » fut un réel succès. Chaque année nous recevons 2,7 millions de visiteurs dans nos parcs, et nous devrions dépasser les 3 millions cette année en raison notamment de la crise sanitaire.

Voilà mes chers collègues combien autant de petites rivières convergentes peuvent alimenter les grands fleuves du mieux-être dans les Alpes-Maritimes, un département bien campé sur son extraordinaire patrimoine naturel et culturel, et fermement décidé à le protéger. Nous n'oublions pas non plus les outils de la modernité pour continuer à être créateurs d'emploi et de richesse. Cette ambition globale trouve sa déclinaison concrète dans le *Think Tank* pour lequel certains d'entre vous mobilisent déjà de l'énergie et pour lequel il y a énormément de demandes de la part des socio-professionnels extérieurs. L'objectif est de réfléchir aux Alpes-Maritimes 2050. Ce *Think Tank* entre désormais en phase active, sous la présidence coordonnée de Michel ROSSI, et avec l'accompagnement d'un cabinet de réflexion extérieur, Eurogroup. Trois ateliers stratégiques ont déjà eu lieu pour réfléchir avec nos directeurs généraux aux objectifs de ce *Think Tank*.

Ce travail sur le long terme à l'horizon 2050 fournira un cadre de réflexion participative et des pistes d'idées tangibles, concrètes, pouvant être déclinées en actions. Les réflexions seront centrées sur des problématiques du département des Alpes-Maritimes, et en même temps sur une approche englobante des territoires frontaliers avec lesquels nous avons déjà des

relations de travail. Elles veilleront à penser le bien-être et le bien-vivre ensemble, notamment avec l'anticipation et la prévention des conséquences du changement climatique. Sur les questions de mobilité, c'est une problématique que nous connaissons tous au moment de la reprise, le matin, le soir, mais parfois aussi en cours de journée. Les questions sociales, économiques seront également étudiées : emploi, logement, santé, etc.

Avec la vocation d'agir pour l'intérêt général, ce *Think Tank* réunira des individus reconnus, spécialisés dans leur domaine, issus de tous horizons : société civile, collectivités, Etat, universitaires, acteurs économiques, etc. En instaurant une méthodologie apportant de la crédibilité aux études, et en s'appuyant sur des réflexions d'experts, le *Think Tank* veillera à diffuser des productions intelligibles et disponibles pour tous, jouant ainsi un rôle intermédiaire entre la réalité de terrain et le monde politique. Les travaux de mise en œuvre du *Think Tank* sont en cours de finalisation dans l'objectif de vous le présenter lors de notre prochaine assemblée plénière, avec les modalités de sa préfiguration. Nous serons donc en ordre de bataille sur ce sujet avant la fin de l'année 2021.

Voilà mes chers collègues comment nous envisageons de construire demain et de pouvoir ensemble y consacrer toute notre énergie et tout notre savoir-faire. Je vous remercie de votre patiente écoute pour ce discours introductif, peut-être un peu long, mais qui traduit la volonté et l'ambition du Conseil départemental sur le budget 2022.

M. SEGURA.

M. SEGURA.- Je vous remercie de me donner la parole M. le Président. Je vais être très bref puisque je dois prendre un avion dans quelques instants.

Tout d'abord, je souhaite rendre aussi quelques hommages, avec tout d'abord une pensée pour notre ami Jean-Claude GUIBAL, maire de Menton, qui vient de nous quitter. C'était une figure majeure de la vie politique des Alpes-Maritimes. Il a dédié sa vie à sa ville et a présidé pendant de nombreuses années à sa destinée, avec le soutien et l'amitié des Mentonnais. Il a rejoint Colette.

J'ai une pensée également pour Hubert GERMAIN, le dernier Compagnon de la Libération, décédé le 12 octobre. Résistant à 19 ans, héros de la Libération, député puis ministre de Georges POMPIDOU, c'est désormais au Mont Valérien que repose le dernier des libérateurs de la France, un modèle de courage et d'amour de la France à une époque où le Gaullisme devient une valeur trop souvent détournée.

Il y a six ans, 130 Français étaient massacrés dans les rues de Paris par des islamistes. Il y a un an, Simone, Vincent et Nadine étaient lâchement assassinés au cœur de la Basilique Notre Dame à Nice. Nous pensons à eux et à travers leur souvenir à toutes les victimes du terrorisme islamiste. Ce terrorisme, il y a quelques jours de cela à Cannes, a cherché à s'en prendre à ce que la République a de plus cher, ces hommes et ces femmes qui portent l'uniforme pour nous protéger. Merci et bravo aux policiers qui ont réussi à éviter le pire. Tous ici, nous serons à jamais les soutiens de nos forces de l'ordre et de secours qui servent la France sans

réserve. Nos soldats nous accompagnent au quotidien, jusque dans les rues de nos villes. Nos policiers traquent nos ennemis jusque dans le cyberspace. Nos médecins et nos pompiers nous sauvent des coups que nos ennemis nous portent. Pour ce choix de servir la France, je veux leur dire toute notre gratitude.

Je souhaite rappeler que notre département traverse une des périodes les plus difficiles de son histoire. Ici comme dans toute la France, les incertitudes sont grandes et minent la confiance de nos concitoyens dans nos institutions. Pourtant l'espoir demeure grâce à notre foi dans l'humanité, la science et le progrès, valeurs essentielles de nos démocraties. Devant les crises, je veux souligner la parfaite solidarité qui nous unit ici, et la recherche permanente d'efficacité qui caractérise notre département. Nos collectivités territoriales sont au rendez-vous de la relance et de la coordination des grands investissements. Il est important de rappeler que l'investissement public est porté par les collectivités locales, plus de 70 %. Nous ne pouvions nous permettre de faiblir.

La solidarité a été et restera le principe de toutes nos actions. C'est ce travail collectif, après la tempête Alex et le nécessaire secours des victimes, qui a permis de rétablir dans un temps record les routes, l'eau et l'électricité dans les territoires dévastés de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya. De même, ce travail collectif a également permis, dès le début de la crise sanitaire, d'offrir aux Maralpins une meilleure coordination dans la lutte contre la COVID-19. En parallèle avec la Métropole Nice Côte d'Azur, nous avons amorcé des plans de relance pour préserver l'économie et les emplois, alors que nous sommes toujours dans un contexte d'une forte instabilité et que nous ne sommes pas en mesure de dire jusqu'à quand les effets de cette crise se feront ressentir. Cette solidarité est essentielle.

Nous ne pouvons nous satisfaire de ce seul bilan. Il reste encore beaucoup à faire, notamment dans le domaine de la transition écologique et de la prévention des risques majeurs, dans le domaine de l'innovation, dans ceux du numérique, de l'emploi, de l'accompagnement des entreprises et de leur mutation, de la cohésion sociale, du logement et de la reconstruction. Pour les Maralpins, nous devons poursuivre notre travail sans relâche. Nous devons veiller à atténuer et effacer les effets des crises. Nous devons veiller à ce que nos partenaires, et en particulier l'Etat, ne nous abandonnent pas au moment le plus critique. Nous devons veiller à gérer au quotidien les conséquences matérielles voire physiques de ces événements. C'est le sens des actions que nous engageons ici dans ce département. C'est aussi le sens des contrats de territoires 2026 que nous avons votés lors de l'assemblée plénière du Conseil départemental du 1^{er} octobre. Ils représentent une aide de plus de 150 M€ pour nos communes et incarnent la solidarité que nous portons main dans la main avec l'ensemble de ces collectivités.

Voilà l'état d'esprit dans lequel nous souhaitons examiner les différents dossiers de cette séance, et notamment le débat d'orientations budgétaires. 2022 doit être l'année du renouveau. Les orientations budgétaires semblent aller dans le bon sens, et nous devons plus que jamais être tous solidaires.

M. Le Président.- Je vous remercie M. SEGURA pour vos commentaires et votre approbation sur ce débat d'orientations budgétaires et sur les grandes orientations que j'ai pu

exposer, et avec cette introduction sur notre solidarité à l'égard de celles et ceux qui ont été victimes d'attentats ou qui se retrouvent dans des situations pour lesquelles notre collectivité n'a pas à proprement parler une compétence, mais pour lesquelles aussi, vous le savez, notre collectivité n'a jamais failli, notamment pour l'aide à l'équipement de la gendarmerie ou de la police nationale. Nous continuerons à aller dans ce sens pour soutenir l'ensemble des forces de l'ordre, qui sont aujourd'hui dans un climat difficile et qui sont malheureusement souvent menacées. Depuis pratiquement deux ans, nos pompiers sont également l'objet de représailles lorsqu'ils arrivent sur les lieux d'intervention. Nous le regrettons fortement. Les Bleus ont été mis à mal à certains moments et plus ou moins bien vus. Ils ont été applaudis dans certaines occasions, notamment lors de la pandémie. Nos Rouges n'ont jamais été vilipendés comme ils le sont aujourd'hui. C'est vraiment un signe que notre société a besoin de se reprendre, et c'est l'affaire de l'Etat que d'organiser la sécurité sur l'ensemble des territoires. Merci pour votre approbation de nos orientations.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui à débattre de nos orientations budgétaires, et nous souhaitons apporter notre contribution à ce débat. Il nous semble opportun d'avoir une vision à long terme puisque nous sommes au début d'un long mandat de sept ans. Il est donc intéressant de considérer les choses au commencement. Nous sommes aussi à un tournant dans l'histoire de l'humanité. Pour la première fois sans doute nous sommes face à une crise qui met en péril notre existence sur cette planète à moyen terme. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique : *« la vie sur Terre peut se remettre d'un changement climatique majeur en évoluant vers de nouvelles espèces et en créant de nouveaux écosystèmes. L'humanité ne le peut pas »*. Nos niveaux actuels d'adaptation sont insuffisants à répondre aux nouveaux risques climatiques, prévient aussi le GIEC, qui tempère quand même ce pessimisme en précisant que nous avons encore les cartes en main. Si nous prenons aujourd'hui des mesures fortes, nous pouvons freiner l'emballement. Nous avons besoin d'une transformation radicale des processus et des comportements à tous les niveaux : individus, communautés, entreprises, institutions et gouvernements. Nous devons redéfinir notre mode de vie et de consommation .

Nous connaissons une crise climatique qui obscurcit l'avenir. Cette angoisse est terriblement ressentie, notamment par les jeunes, et même les très jeunes. Cela s'appelle aujourd'hui l'éco-anxiété. Les conclusions de la Cop 26 présentent quelques avancées en termes de réduction des énergies fossiles, mais elles sont loin d'être satisfaisantes ou de nature à rassurer les jeunes générations et nous-mêmes. Arriverons-nous à limiter l'augmentation de la température à 1,5° d'ici 2050, voire d'ici la fin du siècle ? A ce jour les engagements pris par les Etats ne le laissent pas espérer. Et ce ne sont que des engagements, encore faut-il les tenir...

Localement, les conséquences du réchauffement commencent à être bien connues : submersion du littoral, tempêtes récurrentes, inondations, incendies, disparition progressive de la neige, surchauffe des températures. Notre département et toute la région se réchauffent plus vite que le reste de la France. Nous avons déjà pris un degré en très peu de temps comme nous

l'a confirmé la directrice du Haut conseil pour le climat ici-même. Notre département souffrira, nous le savons. Que peut faire un Département dans le cadre de ses compétences ?

M. le Président, nous vous savons gré d'avoir choisi comme une des orientations principales le GREEN Deal, et d'avoir déterminé ainsi des axes d'actions. Notre question est : au regard de l'extrême urgence de la situation climatique et de la nécessité d'accélérer l'action, les mesures engagées dans le cadre du GREEN Deal seront-elles suffisantes ? Allons-nous faire tous ensemble et collectivement le maximum pour décarboner nos activités, pour réduire l'usage de la voiture, pour développer les transports en commun, le train, les mobilités douces, pour réduire réellement l'usage de l'avion ? Allons-nous planter suffisamment d'arbres ? Allons-nous suffisamment développer toutes les formes d'énergie et surtout prendre des mesures pour réduire notre consommation ? Allons-nous innover pour construire en se protégeant des risques d'inondation et des risques de submersion ? Cette sécurité-là est au cœur de nos préoccupations d'aujourd'hui.

La tempête Alex et les inondations de 2015 ont laissé de sinistres souvenirs dans nos mémoires et exigent de nous que nous apprenions à nous adapter. Prévenir et s'adapter. Comment allons-nous par exemple protéger le littoral de la montée des eaux ? C'est extrêmement urgent. A court terme, l'aéroport de Nice court le risque de submersion, comme nombre de nos infrastructures et les constructions le long du littoral. Je prends l'exemple de la section du bord de mer entre Antibes et Villeneuve-Loubet, particulièrement exposée. Une expérimentation de bambous brise-vagues avait été mise en place, mais cela a été interrompu. Nous apprenons par *Nice Matin* qu'il est question d'une digue, mais nous ne savons pas ce qui est prévu. Quelles mesures sont réellement prévues pour le littoral ?

Quelles mesures aussi pour adapter l'agriculture au réchauffement ? Se nourrir autrement, limiter le gaspillage alimentaire, produire localement, etc. Le plan agricole et alimentaire que vous présentez va dans le sens de la décarbonation, j'y reviendrai. Mais les processus d'adaptation seront essentiels. Faut-il construire autrement ? Moins construire ? Où ne faut-il plus construire ? Un grand chantier nous attend pour respecter les objectifs de division par deux de l'artificialisation des sols d'ici 2030 et ceux de zéro artificialisation fixés à 2050.

Côté énergies, avec la création de la SEML GREEN Energy 06, qui mettra en œuvre des projets de production d'énergies renouvelables, est-il prévu de travailler aussi sur les réseaux de chaleur ? Ils sont encouragés par le Règlement Environnement 2020 parce qu'ils constituent un enjeu stratégique de la politique nationale de décarbonation du chauffage des bâtiments.

Par ailleurs, suite à la tempête Alex, une réflexion devait avoir lieu avec les services de l'Etat sur la communication en temps de catastrophe afin de ne plus se retrouver dans un black-out total des communications. Rappelez-vous, nous n'avions plus d'internet, plus de téléphone plus de radio. Nous ne savions pas ce qui se passait là-haut. Est-ce que cette réflexion est en cours ? Ce sont des questions que je pose puisque nous n'avons pas forcément toutes les informations. Cela nous interpelle au regard des risques liés au réchauffement. Le SMART Deal nous aidera-t-il à trouver des solutions pour anticiper et prévenir ? C'est évident, et vous avez

su le mettre en place pour y parvenir. Nous espérons que ce sera le mariage réussi de l'intelligence artificielle et de l'intelligence naturelle.

J'en viens à la culture du risque et à l'adaptation. Nous formulons quelques propositions.

Le Département pourrait-il être, avec l'Etat et avec l'expertise du SDIS, initiateur et chef de file d'un programme de formation à la culture du risque à l'attention des habitants et des professionnels – c'est peut-être prévu dans le *Think Tank* mais nous n'y sommes pas – avec par exemple une campagne d'information, des outils concrets à disposition des communes, des réunions publiques, etc. ? Cela serait essentiel au regard des risques d'inondation et de submersion que voient arriver nos concitoyens.

Le Département pourrait-il coordonner avec l'Etat et d'autres collectivités un plan départemental de solutions et de décisions à prendre d'urgence ? Je ne dis pas que rien ne se fait, au contraire, mais allons-nous assez loin et assez vite vue l'urgence. Chaque collectivité a un rôle à jouer, mais jouer de manière coordonnée nous donnerait plus d'efficacité. Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Département, la Région ont un rôle à jouer.

C'est aussi une recommandation européenne : les autorités nationales et locales devraient maintenir des forums pour partager et échanger des expériences . C'est une recommandation qui me semble de bon sens. Tout cela demande des moyens financiers et humains. Et pour une fois nous en avons. Vous prévoyez en effet une envolée des DMTO dont le montant va frôler 600 M€. Les DMTO rapportent en 2021 déjà 80 M€ de plus que ce qui était prévu au budget primitif. C'est un peu inespéré. Comment utiliser au mieux cette richesse ?

Tout d'abord vous prévoyez d'investir massivement pour la reconstruction des vallées, c'est une évidente nécessité, et vous prévoyez pour cela 360 M€ sur plusieurs années. C'est nécessaire et indispensable.

Vous prévoyez de réduire la dette et de réduire l'emprunt. C'est une mesure de prudence certes, mais nous proposerions d'en affecter une part conséquente aux actions urgentes et nécessaires pour le climat, pour investir dans les moyens de prévention et d'adaptation au changement climatique de façon plus importante.

Nous proposons également d'accentuer notre solidarité envers nos concitoyens les plus démunis, parce que les crises que nous traversons sont toujours plus graves pour les plus fragiles. Notre département est à la fois très riche et très pauvre. Nous proposons de renforcer le budget des solidarités sur les années à venir, de prévoir de nouvelles structures d'hébergement pour les personnes handicapées qui manquent cruellement aujourd'hui, d'intensifier l'aide au vieillissement à domicile, etc. Vous l'avez évoqué dans votre propos, et ces mesures sont peut-être prévues dans le plan autonomie, mais nous n'y avons pas été associés et nous ignorons ce qui se prépare. C'est très positif, et le travail est bien fait, mais nous aimerions en savoir un peu plus.

Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, parmi vos projets pour le mandat figurent d'autres plans auxquels nous aurions aussi aimé être associés : le plan Collège, la nouvelle politique de l'enfance, la nouvelle politique agricole et alimentaire, etc. Concernant le plan agricole, je souligne ici notre contentement de découvrir dans ce plan agricole, révolutionnaire eu égard aux politiques anciennes, la création de fermes départementales que nous avons proposée lors des précédentes assemblées pour alimenter nos cantines.

En effet pour répondre aux besoins de la loi EGalim en bio et local, et pour répondre aux enjeux de santé et de décarbonation, c'est une bonne nouvelle. En revanche, nous sommes très déçus car votre engagement de 50 % de bio et local dans les cantines a disparu des rapports. S'il n'était pas atteignable en 2022, vous auriez peut-être pu le phaser sur deux ou trois ans. Mais là, il a carrément disparu. C'est peut-être un oubli. D'autres actions sont proposées pour le bio et local, mais c'était là un objectif précis.

Quant à la mise en place du budget vert, c'est à dire l'application de la taxonomie verte européenne qui passera le budget au crible des critères du développement durable, c'est courageux, inédit et précurseur. Nous expérimenterons ainsi le thermomètre de la performance écologique. Pour cela, bravo. C'est pour le moment réservé aux entreprises privées, et je trouve exemplaire qu'une collectivité s'en saisisse.

En conclusion, comme je l'ai dit en préambule, nous commençons un mandat de sept ans. Pour une grande partie de la population, ce qui importe aujourd'hui, c'est l'urgence des mesures à prendre pour limiter le réchauffement et s'adapter à ses conséquences dans notre vie quotidienne. Selon les derniers sondages que nous avons entendus ce matin sur les ondes, 84 % de nos concitoyens s'en inquiètent. C'est donc une véritable question de sécurité publique. La question que nous reposons est donc celle-ci : comment accélérer, développer et amplifier les actions nécessaires ? Nous avons aujourd'hui les moyens financiers, humains et techniques de le faire au niveau du Département. Nos équipes sont compétentes, efficaces et imaginatives. Elles l'ont prouvé. Nous pourrions peut-être entraîner l'ensemble des collectivités, décideurs et forces économiques dans notre sillage, et ainsi répondre aux attentes de la population, notamment celle des plus jeunes. Nous vous proposons donc pour le prochain budget 2022 d'affecter une partie importante de l'augmentation des DMTO sur des actions de prévention et d'adaptation au réchauffement climatique.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie Mme GOURDON pour ce plaidoyer que je partage depuis de nombreuses années en faveur de l'environnement, et que nous partageons aussi avec nos collègues ici qui en grande majorité sont également mobilisés sur ce sujet. La difficulté du moment réside dans l'investissement que nous devons faire de façon cohérente par rapport à notre capacité budgétaire. Vous dites que vous êtes d'accord avec nos orientations budgétaires, avec pour bémol votre souhait qu'une partie de la croissance sur les DMTO profite à certaines opérations sur le plan de l'environnement et sur celui du social. Nous le partageons, et nous ajusterons évidemment cette aubaine que représente l'augmentation des DMTO, et en même

temps cette capacité que nous avons à nous désendetter. Nous n'irons que sur le niveau nécessaire de désendettement, et si nous pouvons investir sur des opérations, nous le ferons.

Le rapport du GIEC est catastrophique, nous en convenons, et je partage une partie de cette inquiétude, mais je ne veux pas participer à cette éco-anxiété que vous évoquez et qui touche 10 % de la population, dont une grande partie des jeunes aujourd'hui. Soyons donc mesurés dans nos propos, et plutôt optimistes pour l'avenir, même si l'optimisme ne doit pas nous faire mettre la tête dans le sable. Nous devons être lucides devant ce qui va nous arriver, et en face de nos responsabilités, mais en même temps optimistes.

La question de savoir comment orienter nos investissements parmi le catalogue de possibilités nous ramène aux outils dont nous nous sommes dotés. Le *Think Tank* doit nous donner une perspective à l'horizon 2050, mais nous avons aussi d'autres outils sur un horizon plus proche, comme la SEML locale sur les énergies renouvelables. C'est un outil de réflexion sur le moyen terme. Nous avons mis en place l'Info Energie 06 sur le renouvellement des énergies, dont le lancement a été fait dans cet hémicycle il y a quelques jours de cela. Cela fait partie aussi des stratégies qui doivent nous occuper sur le court terme, pour bâtir ensemble la suite. Vous avez évoqué un certain nombre de sujets sur notre capacité à aller sur la mobilité douce, sur la réhabilitation de certaines routes, sur cette intermodalité que l'on peut favoriser, créer et générer. Ce travail peut nous occuper au sein des commissions. La commission GREEN Deal peut fédérer l'ensemble de ces réflexions, mais pour avoir cet outil performant et pour en avoir un retour sur investissement dans notre collectivité, il faut que nous ayons une politique en cohérence pour alimenter ces indicateurs.

Je partage donc tout ce que vous avez dit, et nous l'organiserons ensemble. Vous regrettez de ne pas avoir été tenus informés, par exemple sur le schéma de l'autonomie, mais je crois que notre administration rend compte de ses travaux dans le cadre des commissions. Je suis certain que Jacques GENTE et Valérie SERGI, qui sont mobilisés sur ces sujets, ne manqueront pas de travailler et d'échanger avec vous.

Quant à l'objectif d'avoir 50 % de bio dans les cantines, il n'a pas été supprimé. Cet objectif a été écrit et reste inscrit dans nos politiques. Il fait partie de nos rapports antérieurs, et il reste toujours valable. Je vous rassure sur ce point.

Sur le plan départemental de sécurité, son organisation relève de l'autorité du Préfet. Nous en sommes demandeurs, et nous l'avons souvent sollicité. Il faut effectivement lui rappeler la nécessité et l'urgence d'aller dans ce sens. Nous avons constaté en effet lors de la tempête Alex que les moyens de communication pouvaient être dégradés. Si nous sommes tous des convaincus du numérique, nous avons aussi en mémoire cette absence de communication et d'information pouvant provenir d'une chute brutale des réseaux de l'éclairage, de la fibre ou du numérique.

Voilà ce que je peux vous répondre, en vous disant qu'il faut avoir foi et espoir dans les engagements que nous avons pris et qui nous permettent d'avancer sur cette ligne du GREEN Deal, avec l'alliance du numérique et de la protection de l'environnement. Vous avez

fait une énumération plus longue des différentes questions, mais nous aurons l'occasion de pouvoir échanger sur ces sujets.

M. VIAUD.

M. VIAUD.- Je tenais à vous remercier M. le Président d'être passé des paroles aux actes, avec une volonté forte que vous avez toujours manifestée sur les questions du GREEN Deal. Vous avez été précurseur sur ce sujet, et cette politique publique est aujourd'hui mise en place. Je vous remercie aussi de m'avoir confié cette grande responsabilité, ainsi que, en répondant à Mme GOURDON qui est associée à chacune de ces réunions GREEN Deal où nous avons ces débats, pour la liberté et l'autonomie que vous nous proposez dans ce travail. La dernière réunion GREEN Deal le prouve, avec les crédits qui étaient ouverts et l'arbitrage final qui a été fait grâce à vous. Cette politique du GREEN Deal démontre à la fois sa pertinence, son ancrage, la transversalité des sujets, et la répartition territoriale dans les Alpes-Maritimes. Nous sommes fiers de mener cette politique. Elle a une forte résonance dans la population et elle est attendue. Vous l'aviez imaginée, et elle est aujourd'hui à l'œuvre. Nous sommes tous reconnaissants, à la fois pour la méthode et pour le travail qui est réalisé.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je sais combien vous êtes engagé sur cette politique territoriale. Votre territoire ressemble comme deux gouttes d'eau à celui sur lequel j'évolue, avec ces communes du haut pays, celles du moyen pays, et la zone urbaine de Grasse dont vous êtes le maire. Cet exercice nous permet d'avoir des échanges et des complémentarités, mais aussi une sensibilité sur la protection de l'environnement, avec notamment le parc naturel des Préalpes d'Azur pour lequel le Département engage des financements, alors qu'il s'agit d'un parc régional. Nous assurons pleinement cette solidarité environnementale.

M. LOMBARDO.

M. LOMBARDO.- M. le Président, je rejoins totalement toutes les politiques que vous menez. Elles s'inscrivent dans l'intérêt public et viennent compenser ce que j'appellerais la politique du chiffre. Vous avez évoqué la désertification de certaines zones. Nous intervenons justement pour rétablir l'activité médicale dans ces territoires, mais avec aussi toute la politique agricole. Tout ce que j'ai entendu va dans le sens d'un rééquilibrage par rapport à la « main invisible du marché », et d'un aménagement correcteur du territoire guidé par une solidarité avec l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes. Tout cela me paraît largement positif, et je vous en remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. L'exemplarité de ce qui a été fait au Rouret doit être aujourd'hui amplifiée et multipliée. C'est ce que nous nous efforçons de faire, avec de la même manière ce que nous avons copié sur Mouans-Sartoux. Les bons exemples sont à multiplier. L'anticipation dans ce domaine est payante, de la même manière que les actions que nous avons sur les rivières sauvages. C'est bien la protection de l'environnement qui doit nous permettre de lutter contre l'éco-anxiété.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

Me BECK.- Le débat d'orientations budgétaires a été largement entamé dans votre discours introductif, M. le Président, qui a présenté les grandes lignes sur lesquelles ce débat doit s'organiser. Je ne vais pas reprendre ce que vous avez très bien expliqué. Chacun a conscience que ces années 2020 et 2021 ont été marquées par l'épidémie de COVID-19 et par la tempête Alex. L'année 2022 sera l'année de la reconstruction pour les vallées sinistrées, et nous espérons par ailleurs que la crise sanitaire va s'atténuer avec le temps. Nous attendons un taux de croissance de 4 % pour 2022 au plan national, et nous avons la bonne surprise d'un marché de l'immobilier qui connaît un nombre record de transactions. Selon les dernières estimations, les recettes des droits de mutation devraient dépasser les 600 M€ en 2022. En conséquence, cela nous permettra de diminuer le recours à l'emprunt et de le ramener à un niveau habituel. Le Département pourra ainsi renouer avec la politique de désendettement engagée en 2015 avec dès l'année prochaine une diminution significative de l'emprunt.

La reconstruction des vallées demeure une priorité pour 2022, et de nouveaux projets structurants sont lancés pour relever les nombreux défis à venir, s'adapter aux mutations du territoire et améliorer le cadre de vie et le quotidien des Maralpins. Rappelons à ce titre les contrats de territoires urbains Horizon 2026, avec un budget de 150 M€ prévu pour soutenir 137 projets grâce à 10 contrats départementaux de territoires signés avec les 5 intercommunalités urbaines et leurs grandes villes centres.

Nous avons ensuite le programme de sauvegarde et de valorisation du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes, et le plan Collège 2028 où le Département s'engage dans un ambitieux programme de 300 M€ d'ici 2028 afin d'adapter l'implantation des collèges à l'évolution de la population et de rendre plus agréable le cadre des études et la qualité de vie des élèves et des professeurs. En termes de constructions neuves, quatre constructions neuves sont prévues, à Levens, en rive droite et en rive gauche du Var ainsi que dans la vallée du Paillon.

Le plan EHPAD 2022-2028 doit quant à lui permettre d'anticiper les effets du défi démographique du vieillissement de la population. Le Département soutient les projets de restructuration des EHPAD publics et associatifs avec la mise en place d'un programme d'investissement concernant 16 EHPAD, pour un montant estimé à 55 M€.

La SEML GREEN Energy 06 vise à permettre au Département de favoriser le développement des énergies renouvelables. Pour les cinq années à venir, cette SEML prévoit d'investir plus de 11 M€ sur différents projets déjà identifiés et constituant son premier portefeuille de projets.

De plus, dans le cadre du maillage territorial pour un meilleur déploiement de la santé dans le département, nous avons l'ouverture du Centre départemental de santé à Puget-Théniers, premier Centre départemental de santé agréé par l'Agence régionale, qui permettra de lutter contre la désertification médicale et d'apporter une offre de soins aux usagers les plus reculés. Si le bilan est positif, un déploiement de ce dispositif dans d'autres vallées pourra ensuite être envisagé.

Concernant l'institut du cancer Axel Kahn, le Département des Alpes-Maritimes, le Comité des Alpes-Maritimes de la lutte contre le cancer et le Centre Antoine Lacassagne s'associent pour créer une structure inédite. L'Institut du cancer « Axel Kahn », baptisé ainsi en hommage au généticien décédé de cette maladie en juillet dernier, a pour objectif de proposer et d'étendre l'accessibilité de l'offre aux meilleurs soins pour tous, quel que soit le niveau de ressources des personnes, sans reste à charge.

Le Campus connecté, ouvert en septembre 2021, permet quant à lui de suivre des études postbac à distance dans le Campus Vallées « Alpes Azur » connectées. Nous avons enfin l'élaboration d'un budget vert. Pour la première fois, un budget vert sera présenté à l'occasion du budget primitif 2022 pour évaluer l'impact environnemental des dépenses du Département.

Ce sont là les principales orientations budgétaires pour 2022. J'ai cité tout à l'heure le rapport que vous aviez évoqué et qui constitue le socle de ce débat. Ce rapport n'a pas vocation à reprendre tous les objectifs que nous nous étions déjà assignés les années précédentes, et il ne constitue pas davantage une liste exhaustive de tout ce qui sera fait dans le département en 2022. L'acte fondamental sera en effet le budget, qui sera voté en fin d'année.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. PRADAL.

M. PRADAL.- Je remercie tout d'abord l'ensemble de ceux qui ont participé à l'élaboration de ces documents qui nous ont été présentés en commission des finances. Ils permettent d'éclairer et de tenir ce débat dans d'excellentes conditions. Je vous remercie aussi, M. le Président, pour votre propos introductif qui a également éclairé fortement le débat que nous tenons, en apportant des éléments complémentaires très utiles et très intéressants.

Il nous semble que deux marqueurs sont présents dans ce débat d'orientations budgétaires que nous tenons : l'incertitude, et les défis. L'incertitude, parce que nous sommes dans un monde incertain, peut-être plus incertain qu'il ne l'a jamais été. La première des incertitudes à laquelle nous devons faire face sur nos recettes, c'est d'une part la robustesse ou le caractère durable de la croissance qui vient soutenir les recettes, tant sur la part de TVA qui nous est reversée que sur les DMTO. D'autre part, nous avons la fragilité de notre panier de recettes. Cela a été rappelé. Notre Département, comme tous les Départements, a un panier de recettes qui l'expose aux aléas, peut-être plus qu'à une autre époque. C'est un point d'incertitude particulier.

Quant aux défis, le premier concerne la crise COVID, qui n'est pas terminée. Notre assemblée départementale a voté, pour que le Département soit engagé auprès d'autres collectivités, des mesures importantes, attendues et nécessaires pour éviter que la crise COVID n'affecte trop fortement notre territoire. Comme il existe des COVID longs en matière de santé, je pense qu'il en existe aussi en matière de cohésion sociale et de développement économique. Ils sont en train de s'installer sur un certain nombre de territoires, et nous n'en sommes pas exempts.

Les enjeux de la reconstruction suite à la tempête Alex sont un autre défi. Comme vous l'avez souligné, nous sommes au rendez-vous, et ces orientations budgétaires le rappellent. La

reconstruction porte aussi sur les infrastructures qui doivent permettre de préparer l'avenir, tant en matière de développement durable que de digitalisation. Là aussi, il y a une cohérence nécessaire à rechercher dans l'action de l'ensemble des acteurs du territoire.

La réponse à ces défis est un investissement fort qui permet de venir au soutien de l'investissement d'autres collectivités (300 M€ hors dette avec un recours limité à l'emprunt, ce qui est un choix), et le fonctionnement, puisque l'action de notre collectivité est pour beaucoup nécessaire voire indispensable. Notre budget d'investissement doit là-aussi être au rendez-vous sur ce sujet.

Nous retrouverons au budget les fondamentaux ainsi annoncés. Je n'ai pas de doute à ce sujet, et nous enregistrons donc dans ce débat d'orientations budgétaires les éléments qui nous paraissent essentiels pour un budget 2022 dans lequel nous nous retrouverons. Je précise simplement un point auquel vous avez répondu par anticipation, à savoir la possibilité d'un ajustement possible des budgets dans le cas où les DMTO continueraient d'augmenter, afin de consacrer une partie de ces DMTO à des priorités. Merci M. le Président d'avoir répondu par anticipation sur ce point.

Ensuite, l'un des enjeux que nous avons est de jouer pleinement la complémentarité avec les actions de tous les acteurs du territoire, notamment les collectivités. Vous avez listé les sujets essentiels auxquels nous sommes confrontés : les dimensions du développement durable, le programme alimentaire territorial, la gestion des crises, l'accompagnement des populations les plus fragiles, et l'impératif de la poursuite de la modernisation du territoire. Ces sujets sont partagés par toutes les collectivités du territoire, et le Département peut avancer lorsque toutes les collectivités travaillent ensemble, au service de la population. C'est le point important que nous pouvons lire dans ce rapport d'orientations budgétaires et que nous retrouverons dans le budget.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ces commentaires avisés qui vont dans le sens d'un soutien et d'un appui à tout ce qui a été dit sur ce débat d'orientations budgétaires.

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

2. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021

Me BECK.- Cette décision modificative, qui sera l'unique décision modificative avant le vote du compte administratif, est marquée par trois principaux éléments. Le premier est l'augmentation de 80 M€ de la prévision de recettes des droits de mutation au vu du niveau d'encaissement largement supérieur au montant voté au budget primitif. Le deuxième est la baisse du niveau d'emprunt de 50 M€. Et le troisième est la constitution d'une provision pour risques et charges de 30 M€ afin d'anticiper la forte augmentation de notre contribution au fonds de péréquation 2022.

L'augmentation des DMTO a longuement été évoquée ce matin. A fin octobre, les encaissements des droits de mutation s'élèvent à 491,5 M€, contre 377,9 M€ fin octobre 2020, une année pourtant marquée par la chute des DMTO en raison de la crise sanitaire, et 422,4 M€ fin octobre 2019. Si le dernier trimestre se maintient au même niveau, le total encaissé pour

l'année 2021 devrait se situer entre 580 et 600 M€, pour une inscription au budget primitif 2021 de 500 M€. En conséquence, une inscription complémentaire de 80 M€ de recettes de DMTO vous est proposée par cette décision modificative n°1. Ces 80 M€ permettent de diminuer le niveau d'emprunt de 50 M€ et de financer la constitution d'une provision à hauteur de 30 M€.

Concernant la diminution de la prévision d'emprunt pour financer une partie des dépenses d'investissement, et notamment les travaux de reconstruction des vallées suite à la tempête Alex, rappelons que l'emprunt a été fortement augmenté au budget primitif 2021 pour le porter à 200 M€. Le haut niveau des recettes de DMTO attendu cette année nous permet de diminuer de 50 M€ la prévision d'emprunt, passant ainsi celui-ci de 200 M€ à 150 M€. Mais il faut aussi prévoir une provision pour risques et charges puisque la hausse des recettes des DMTO va entraîner mécaniquement une forte augmentation de la contribution du Département au fonds de péréquation 2022, estimée à 112 M€ contre 82 M€ inscrits au budget 2021. Dans cette perspective, l'inscription d'une provision de 30 M€ dans cette décision modificative est proposée afin de mettre en réserve ce montant pour l'exercice 2022.

Il y aura bien sûr comme toujours un ajustement des dépenses de fonctionnement. En dehors de la provision de 30 M€, les dépenses de fonctionnement inscrites dans la décision modificative s'élèvent à 34 M€, et sont entièrement financées par la reprise de l'excédent 2020. Elles sont principalement consacrées à l'augmentation des dépenses d'action sociale (plus 16,7 M€), à l'abondement de notre participation au fonds de péréquation pour 2021 (plus 9 M€). La répartition des crédits entre missions et politiques est présentée dans le détail dans le rapport.

Enfin, nous avons le maintien des dépenses d'investissement. Le niveau de ces dépenses est inchangé par rapport au budget 2021, soit 350 M€ hors dette. Seuls les transferts de crédits entre programmes et/ou chapitres sont effectués afin d'ajuster les dépenses au rythme d'avancement des projets.

Il est donc proposé à l'assemblée d'adopter cette décision modificative.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous constatons tout d'abord que cette décision modificative est très positive, avec une très bonne surprise d'avoir 80 M€ de plus que ce que prévoyait le budget pour les DMTO. Cette tendance est visiblement générale en France, mais il serait intéressant de connaître plus finement les ressorts de ces transactions immobilières sur notre territoire, afin peut-être de mieux anticiper les variations de cet impôt indirect qui constitue notre première ressource financière.

Si nous tentons une analyse de cette envolée des DMTO, nous pouvons identifier quatre raisons évidentes. Suite au COVID et au confinement, nos concitoyens ont eu le désir d'acheter loin des zones urbaines, et d'acheter des maisons avec jardins ou des logements plus grands. Le prix de l'immobilier a sans doute augmenté de ce fait. Ensuite, les taux d'intérêts restent bas. Et surtout, depuis 2014, nous capitalisons sur l'augmentation du taux des DMTO. En 2014, le Gouvernement de François HOLLANDE avait proposé aux Départements de passer le taux de

3,8 % à 4,5 % pour compenser l'augmentation des allocations sociales, dont le RSA, qui augmentait et était à la charge des Départements. Notre Département avait choisi d'augmenter le taux à 4,5 %. Cela a évidemment été reconduit, et avec l'augmentation de la base, le volume des DMTO est considérable et va frôler les 600 M€, avec une augmentation de 80 M€ que vous utilisez pour réduire de 50 M€ l'emprunt, et pour inscrire une provision de 30 M€ au titre de la péréquation de l'année prochaine. A cela s'ajoutent les 34 M€ d'excédent. Nous avons noté dans le fonctionnement une augmentation de 6 % des ressources humaines. Peut-être nous en donnerez-vous l'explication.

Au global, l'année 2020 aura décidément été exceptionnelle, puisqu'elle porte le budget du Département à 1,65 milliard d'euros. Je pense que c'est un niveau qui n'avait jamais été atteint. L'investissement est maintenu quant à lui à 350 M€. Pour conclure, nous avons voté le budget primitif 2021 parce qu'il s'agissait d'un budget exceptionnel de soutien aux vallées, et nous maintenons ce vote positif, puisque cette orientation est conservée. Nous souhaitons, pour l'année 2022, un engagement renforcé dans les actions contre le réchauffement climatique et pour soutenir les plus fragiles.

M. Le Président.- Je vous remercie. Votre engagement sur l'environnement n'est plus à démontrer, de même que le nôtre. Nous allons aller dans ce sens, comme nous le faisons depuis 2017. Nous nous organisons de mieux en mieux. L'efficacité sera au rendez-vous, j'en suis convaincu. Concernant l'augmentation des frais de personnel, ce n'est pas ce que nous avons en mémoire, et nous allons vérifier ce point. Je vous remercie en tous cas de valider cette décision modificative.

Mme GOURDON.- J'ai fait une erreur concernant les 6 % d'augmentation des ressources humaines. Il s'agit en réalité de 6 % d'augmentation du fonctionnement général, avec 6 M€ sur les ressources humaines.

M. Le Président.- Tout à fait. C'est ce que m'indique M. PICARD. Les 6 M€ représentent 3,33 %, et ce sont bien les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 6 %, cette augmentation étant liée à la tempête et à la crise COVID.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

3. BUDGETS ANNEXES - DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021

Me BECK.- Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, en section d'investissement, il est acté la reprise de l'excédent d'investissement de 18 688 €. Les dépenses de la section d'investissement sont augmentées de 21 000 €. En section de fonctionnement, il est acté la reprise de l'excédent de fonctionnement pour 6 885 € et une augmentation des charges de 30 534 €. Les recettes d'exploitation sont augmentées de 25 960 €. Par ailleurs, sur proposition du comptable public, il convient d'admettre en non-valeur des créances anciennes et irrécouvrables.

Pour le budget annexe du parking Silo, en section d'investissement, il est acté la reprise du déficit d'investissement de 48 753 €, couvert par l'affectation en recettes d'investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2020 à hauteur de 48 753 €. En section

de fonctionnement, il est acté la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement cumulé pour 332 610 €. Les dépenses d'exploitation augmentent de 82 610 €.

Pour le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO (ex cinéma Mercury), en section d'investissement, il est acté la reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2020 pour 111 310 €. Les dépenses de la section d'investissement sont augmentées de 46 310 €. En section de fonctionnement, il est acté la reprise du déficit de fonctionnement cumulé de 258 507 €. Les recettes d'exploitation augmentent à hauteur de 193 507 €.

Pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, en section d'investissement, il est acté la reprise du déficit d'investissement cumulé 2020 pour 1 592 741 €, couvert par l'affectation en recette d'investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé. En section de fonctionnement, il est acté la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement cumulé 2020 pour 975 134 €. Les dépenses de la section de fonctionnement augmentent de 375 000 €. Les recettes de fonctionnement augmentent de 20 000 €.

Il vous est proposé de voter ces décisions modificatives budget annexe par budget annexe.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le budget annexe du laboratoire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité

Le budget annexe des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport propose : d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour différentes raisons (personnes décédées, liquidations judiciaires, etc.), sur proposition du comptable public ; d'approuver le montant de créances éteintes ; de procéder à la régularisation des suramortissements pour des sommes peu importantes, sachant que ces suramortissements n'ont pas d'impact financier et sont régularisés par des opération d'ordre non-budgétaire ; d'approuver la régularisation de la TVA du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ; d'attribuer une subvention d'équilibre pour le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO ; de clôturer les budgets annexes inactifs depuis 2006 du bureau des prestations sociales, du musée des arts asiatiques et du musée des Merveilles ; d'autoriser l'adhésion à l'association Nordic Alpes du Sud, qui prend acte de la forte hausse de la fréquentation des sites observée ces dernières années. Sur ce point, c'est une activité très importante dans le département, et celui-ci souhaite donc adhérer à cette association à travers

une cotisation annuelle de 15 000 €, en cohérence avec notre dispositif de soutien des sports et des stations de montagne.

Le rapport propose aussi de valider le soutien du Département au bénéfice des 31 services d'aide à domicile impactés par l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, pour prendre en compte la hausse de 15 % des salaires très généreusement décidée par le Gouvernement et qu'il nous appartient d'accompagner très concrètement au bénéfice de ces services d'aide à domicile. Une note au rapporteur prévoit de façon très efficace de conventionner avec ces établissements de manière à participer au règlement de cette augmentation pour les trois derniers mois de l'année 2021. Le budget 2022 prendra ensuite bien-sûr en compte le montant de cette augmentation du budget des services d'aide à domicile.

Voilà les principales mesures relevant de ce rapport sur les affaires financières diverses.

M. Le Président.- Je vous remercie. J'attache un intérêt particulier à cette adhésion à l'association Nordic Alpes du Sud. Dans les Alpes-Maritimes, nous avons des sites comme ceux de Saint-Martin-Vésubie, de Casterino demain, de la Colmiane ou de Gréolières-les-Neiges, qui sont extraordinaires sur le plan de la pratique du ski de fond. L'année dernière, avec l'interdiction que nous avons eue de pratiquer les domaines skiables, nous avons assisté à un repli formidable sur l'activité de ski de fond. Nous n'avons pas à rougir de nos domaines en comparaison de ceux du Vercors ou de La Bresse, et nous avons dans les Alpes-Maritimes de quoi pratiquer un ski de fond de grande qualité qui amène à la pratique de ski de randonnée alpine ou du ski à peaux de phoques pour les grandes randonnées. Ces domaines sont formidables, et l'association Nordic France déploie une énergie qui peut nous servir, avec des échanges qui permet à notre clientèle de partir de chez nous pour aller skier ailleurs, et inversement. Voilà pourquoi j'y tiens particulièrement, même si évidemment les autres dossiers ne sont pas dénués d'intérêt.

M. PANCIATICI

M. PANCIATICI.- Dans ce rapport, il est question de 31 services d'aide à domicile, mais seuls 30 sont listés. Est-ce une coquille ?

M. Le Président.- Il n'y en a que 30 pour l'instant en effet.

M. PANCIATICI.- Pourquoi le dernier qui a été conventionné n'apparaît-il pas ? Est-ce une demande qui n'a pas eu lieu ?

M. Le Président.- Il s'agit plus exactement de 30 services d'aide à domicile, dont deux habilités à l'aide sociale.

Avant de mettre aux voix ce rapport, je vous propose de désigner à l'association Nordic France Mme PAGANIN et Mme OLIVIER.

Ces désignations, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. SEML HABITAT 06 - AUGMENTATION DE CAPITAL

Mme SATTONNET.- Par ce rapport, il vous est proposé que le Département participe à l'augmentation de capital de la SEML Habitat 06. Cette SEML a connu plusieurs augmentations de capital qui avaient notamment permis d'accompagner la production de logements mais aussi la diversification des activités de la SEML, notamment vers l'hébergement de seniors, vers des locaux d'activité et vers des logements touristiques. La SEML Habitat 06 avait validé un plan d'affaires 2019-2025 en octobre 2019. Aujourd'hui, du fait notamment de la tempête Alex, qui s'est traduite par le lancement du plan logement pour les vallées de la Vésubie et de la Roya, et du fait des conséquences de la crise sanitaire, qui a généré des retards importants dans la livraison des programmes mais aussi une augmentation non-maîtrisée des coûts de production avec par exemple la hausse des matières premières ou l'augmentation des frais pour les entreprises, dans ce cadre, le conseil d'administration de la SEML a souhaité approuver une augmentation de capital réservée au Département d'un montant de 6 799 980 €, dont la fin de période de souscription est fixée au 20 décembre.

Pour soutenir le plan d'affaires et la dynamique d'investissement, je vous propose donc aujourd'hui d'approuver cette augmentation de capital par la participation du Département, et d'autoriser le Président à souscrire au nom du Département 30 909 actions qui se traduiront par une évolution de la part du Département dans le capital social pour atteindre 64 %.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que Mme PAGANIN, Me BECK, M. CESARI, et M. CHAIX.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE 2021-2028

Mme PAGANIN.- M. le Président, mes chers collègues, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les grandes lignes de la nouvelle politique agricole et rurale pour les années 2021-2028. Cette politique a déjà été partiellement présentée et commentée. Le Département des Alpes-Maritimes est déjà exemplaire en matière de soutien au monde agricole. Aujourd'hui, je vous propose que nous nous engagions encore davantage pour une politique toujours plus ambitieuse en la matière.

Les propositions se déclinent en trois points, avec tout d'abord le renforcement de la politique agricole départementale, qui là aussi répond à trois objectifs : une alimentation durable et locale, l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, et la structuration agricole du territoire. Il faut également classer les actions départementales en six axes principaux. Le premier axe est la préservation du foncier agricole en travaillant en partenariat avec la SAFER, en développant les actions de la commission départementale d'aménagement foncier, en développant la mise à disposition de terrains agricoles par acquisition ou portage foncier, et par le soutien des collectivités.

Le deuxième axe est le soutien à l'installation de l'agriculture en accompagnant les jeunes agriculteurs et les porteurs de projets. Le troisième axe est le développement des pratiques agricoles durables, en réfléchissant sur l'évolution du dispositif AIME, en poursuivant les partenariats avec les structures agricoles pour l'accompagnement à l'installation et au maintien des exploitations agricoles, en développant les actions de promotion d'une agriculture départementale forte et les pratiques agroenvironnementales, et en multipliant bien entendu les actions de communication auprès des professionnels et du grand public.

Le quatrième axe est le développement d'une alimentation durable en circuit court, avec le Projet alimentaire territorial (PAT) dont le diagnostic a débuté. L'étude portera sur les flux et les coûts de transport dans le département. Ce dernier sera l'élément central puisqu'il sera coordinateur de tous les PAT des différents EPCI et communes. Il s'agira aussi de faire évoluer la plateforme d'approvisionnement local « 06 à table ! », de créer un outil de transformation pour la restauration collective, de créer des fermes départementales par l'achat de terres et de bâtiments agricoles, et par des pratiques innovantes dans le maraîchage.

Le cinquième axe est le soutien encore et davantage aux filières durables. Le sixième axe est la poursuite et le renforcement des actions en faveur de la sécurité alimentaire, la lutte contre les fléaux agricoles, le soutien à l'apiculture et la protection de la ressource en eau.

En conclusion, je vous demande d'approuver la poursuite de toutes ces actions et ces projets. Les conventions et partenariats seront proposés lors des prochaines commissions permanentes. Je vous propose de donner délégation à la commission permanente pour traiter, suivre et valider tous les dossiers présentés, et enfin de prendre acte que les crédits nécessaires seront inscrits au budget départemental.

Le sujet est dense et très intéressant, et je tiens à remercier vraiment les services pour le travail qu'ils effectuent au quotidien.

M. Le Président.- Je vous remercie. Il est vrai que cette nouvelle politique agricole porte du changement, et que nous souhaitons accélérer ce que nous faisons jusqu'à présent. Portant cette belle mission depuis 2004, j'avais plaisir à œuvrer dans ce sens, et je continue aujourd'hui à vouloir aller encore plus loin. Je considère que la politique agricole vise à la fois la sauvegarde des professionnels et agriculteurs qui œuvrent au quotidien dans des conditions difficiles puisque les Alpes-Maritimes ne sont pas une terre agricole, mais aussi à répondre à une évolution de nos mœurs et de nos aspirations, avec pour exemple celui des jardins partagés et de ce que nous avons vécu pendant la crise COVID. Cela correspond à une lutte pour le maintien des terres agricoles, pour le pastoralisme du moyen et du haut pays, mais aussi en espaces urbains et périurbains. La politique agricole va dans ce sens.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous ne sommes pas avares de compliments lorsque les choses vont bien. A quelques détails près nous aurions pu écrire ce rapport nous-mêmes tant il correspond à nos propres aspirations et aux actions déployées sur Mouans-Sartoux ou sur d'autres communes. Ce rapport est très intéressant car il relie enfin l'agriculture à

l'alimentation. Ces passerelles étroites sont importantes. Il a été dit, lors de la présentation de ce rapport par M. MOREAU, que si nous optimisions les surfaces agricoles actuelles, nous satisferions 11 % des besoins du département, sachant que la production telle qu'elle est assurée aujourd'hui couvre seulement 1 % des besoins. Nous avons donc une grande marge de progression, et ce plan sera une belle première marche pour y parvenir.

Qui dit production dit terres agricoles. C'est le problème dans le département puisque les terres agricoles ont grandement disparu dans la partie sud et sur le littoral. Il en reste un peu plus dans le moyen pays et le haut pays, mais encore faut-il les récupérer et les mettre en culture. Ce sont des mécanismes que vous enclenchez dans votre plan. Cela doit se faire avec la coopération des communes et des EPCI. Le foncier est évidemment cher, et l'enjeu est de trouver des solutions pour permettre aux agriculteurs de s'installer. C'est la problématique telle qu'elle est posée, et c'est une bonne chose.

Vous parlez aussi des circuits courts, des lieux de vente, du plan apicole, de l'adaptation au climat, ce qui reste à élaborer et à spécifier. Vous mettez aussi en place un PAT. Il en existe déjà quelques-uns dans le département, et je vous remercie de citer Mouans-Sartoux comme précurseur puisque nous sommes déjà au niveau 2. D'autres communes et EPCI s'y sont lancés. Plus que de coordonner, le rôle du Département est de faire travailler ensemble, pour que chacun amène toute son énergie et pour que cela démultiplie l'énergie départementale.

Vous évoquez également le bio et l'accompagnement supplémentaire que nous pouvons apporter aux agriculteurs qui s'installent en bio. C'est important, puisque ce sujet relève aussi de la santé publique et va dans le sens de l'adaptation au réchauffement et de la moindre consommation d'énergie.

Nous retrouvons donc nos différents sujets de préoccupation, sans qu'ils soient décousus. Je remercie les personnes qui ont écrit ce rapport, même si j'aurais aimé participer aussi à sa rédaction. Il reprend en tous cas des idées importantes, et je vous remercie de le mettre à l'ordre du jour pour les années à venir.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ces compliments à l'égard de notre administration qui a rédigé ce rapport. C'est un rapport important. La plateforme « 06 à table ! » arrive à un moment d'essoufflement, et nous trouvons là une opportunité pour faire le lien avec l'approvisionnement de nos collègues et de nos grands restaurateurs. De plus, la réussite du plan ne peut être au rendez-vous qu'avec la participation de l'ensemble de ceux qui ont la destinée des terrains. Les maires sont donc particulièrement appelés et sensibilisés pour mener un certain nombre de projets. Je sais que beaucoup d'entre eux souhaitent déjà faire des réalisations de ce type sur leurs territoires, et l'idée est de pouvoir essaimer.

Mme GOURDON.- J'ai oublié de souligner les fermes départementales. Je l'ai déjà fait tout à l'heure mais j'y reviens puisque c'est une très bonne idée – non pas parce que nous l'avions déjà proposée, mais parce que c'est une très bonne idée en soi – de pouvoir avoir une certaine autonomie nous-mêmes et de pouvoir alimenter nos cantines. Je vous avais donné l'exemple des régies agricoles de Mouans-Sartoux. Quelques-uns ici en plaisantent en parlant de Kolkhoses, puisque ce sont des employés municipaux, mais c'est également une belle

formule. Chacun doit trouver sa voie, avec l'idée d'atteindre une autonomie dans la production du département vers les cantines des collèges. Je trouve cela très important.

M. Le Président.- Cela va coûter un peu cher. Nous sommes en train de travailler pour essayer de contenir et de maîtriser les prix, mais cela pourrait en effet aboutir à une très belle réalisation.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. CHANGEMENT DE DENOMINATION DU CINEMA MERCURY EN CINEMA JEAN-PAUL BELMONDO

Me ASSO.- Il s'agit dans ce rapport du changement d'appellation du cinéma Mercury. Nous avons souhaité l'appeler désormais le cinéma Jean-Paul BELMONDO. La commission de la culture a accepté cette transformation à l'unanimité. Nous verrons la suite dans un siècle...

M. Le Président.- Merci. Philippe SOUSSI.

M. SOUSSI.- Jean-Paul BELMONDO était bien plus qu'un acteur. C'était un emblème et une icône du cinéma français et mondial, une superstar internationale. Acteur emblématique de la Nouvelle vague, 80 films, 50 ans de carrière, Palme d'honneur à Cannes en 2011 pour l'ensemble de sa carrière, Lion d'Or à Venise en 2016, pour ne citer que ces distinctions. Un emblème, mais qui a toujours su rester un homme du peuple au sens le plus noble du terme, et qui aimait passionnément notre département où il a tourné de nombreux films dès 1962 : Peau de banane, Pierrot le fou, La sirène du Mississippi, La scoumoune, Flic ou voyou, Joyeuses Pâques, Une chance sur deux. J'en oublie peut-être. Pour toutes ces raisons, rendre hommage à ce monument du cinéma qu'était Jean-Paul BELMONDO est une excellente chose, particulièrement en donnant son nom au plus vieux cinéma de Nice, le cinéma Mercury.

Nous avons néanmoins une proposition que je sou mets M. le Président à votre approbation. Le cinéma Mercury, situé place Garibaldi à Nice, est le plus ancien cinéma de Nice. Il a été créé en 1911 et transformé en multiplex en 1978, puis racheté par le Département en 2007 pour éviter sa disparition. Ce cinéma, auquel les Niçois sont très attachés, se distingue par une programmation riche et éclectique, et par le carrefour culturel qu'il est devenu au fil des ans. Dans ses trois salles, entièrement rénovées grâce au Département, il accueille 75 000 spectateurs par an, 400 films, et une centaine de débats.

Ce que l'on sait moins, c'est que ce cinéma Mercury s'est appelé ainsi en 1978 grâce à la ferveur et la passion que son propriétaire portait au chanteur emblématique de Queen Freddie MERCURY, icône de la pop culture et légende du rock. Ce que l'on sait encore moins, c'est que le groupe Queen a enregistré son album Jazz, contenant le titre *Don't stop me now* que tout le monde connaît, dans le studio Super Bear de Berre-les-Alpes.

BELMONDO et MERCURY n'ont a priori rien en commun, mais ils n'en restent pas moins deux artistes légendaires qui ont su s'imposer par leur art dans le monde entier. Dans ce contexte, alors que les Niçois sont très attachés à ce cinéma et alors que le nom même de cinéma MERCURY parle à tous les Niçois, pourquoi débaptiser purement et simplement MERCURY ?

Notre proposition est simple. Nous proposons que ce cinéma puisse porter à la fois les noms de ces deux légendes : MERCURY-BELMONDO. Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.- Merci Philippe SOUSSI pour cette intervention. Me ASSO.

Me ASSO.- Je reconnais en Philippe SOUSSI la qualité de ses propos, dans la mesure où il nous a fait une leçon d'histoire de cinéma, ce qui est tout à son honneur, mélangeant cela avec Queen ce qui prouve que les images peuvent s'intriquer dans des conditions étonnantes, entre un macho tel que BELMONDO l'était dans certains de ses films et avec la tendresse qui était la sienne dans certains autres. Concernant le cinéma MERCURY, je m'honore d'avoir été le rapporteur pour son rachat en me battant pour qu'il ne devienne pas une supérette. Imaginez mon cher Philippe, si devenu une supérette, ce que vous auriez dit aujourd'hui, si tant est qu'à l'époque vous puissiez parler.

Cette proposition me paraît assez surréaliste. C'est pour cela que j'ai fait ma petite note d'humour finale en disant que nous verrions dans un siècle. Ce que nous appelons aujourd'hui Jean-Paul BELMONDO n'est pas condamné dans un siècle, si le cinéma existe encore, à garder le même titre. Mais Jean-Paul BELMONDO correspond à ce panache français, et je pense que ce panache l'emporte sur tout. Nous avons tellement perdu le sens de ce panache dans l'affirmation de ce que nous sommes, que c'est à la fois le respect d'un amour qu'il a eu pour le département et pour le cinéma, et une révérence pour le panache français. Pour moi, cela n'a pas de prix. Nos concitoyens niçois ont beaucoup servi le panache français, alors que comme vous le savez nous sommes la dernière colonie de la France. Je pense donc qu'ils peuvent aussi faire révérence à ce panache, et je vous demande d'apprécier ce panache français à travers Jean-Paul BELMONDO.

M. SOUSSI.- Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Bernard ASSO et avec ce panache français, mais je ne pense pas que ce soit incompatible avec la conservation d'un nom auquel tous les Niçois sont attachés.

Me ASSO.- Personne n'est attaché à rien à partir du moment où l'on sait que l'on sert quelque chose qui nous dépasse.

M. Le Président.- L'art de la formule de Bernard ASSO n'est plus à démontrer. De manière plus simple, il me paraît difficile de donner deux noms à un seul objet. Ce serait brouiller les pistes et perdre un peu le sens des choses. Comme vous l'avez dit M. SOUSSI, beaucoup ignorent l'origine même du nom MERCURY. Freddie MERCURY appartient à une connaissance de ceux qui ont mon âge, voire plus. Les plus jeunes perdent un peu la visibilité sur Freddie MERCURY. Il n'en reste pas moins vrai que le nom a pu s'inscrire dans la mémoire de certains. Ayant été présent ce jour-là avec Bernard ASSO, Eric CIOTTI et un certain nombre de conseillers départementaux, j'ai aussi vu l'engouement de celles et ceux qui étaient en faveur de Jean-Paul BELMONDO, dont vous avez vanté les mérites. En venant se substituer à MERCURY, ce nom devrait rapidement dominer le sujet. Sur place, j'ai vu des habitants et des restaurateurs venant nous remercier et nous féliciter pour ce choix. Nous avons eu de nombreux témoignages en ce sens. Sans doute que ceux qui voyaient disparaître le nom de cinéma MERCURY avec un pincement au cœur ne souhaitent rien dire à cette occasion, mais dans

tous les cas de figure, comme je l'ai dit, il me paraît difficile de donner deux noms à un même objet.

Vous avez quoi qu'il en soit fait votre proposition. Le vice-président Bernard ASSO a répondu sur ce sujet, avec une clarté et une précision qui ne laissent pas la place à interprétation. Je pense que nous pouvons malgré tout maintenir le nom de Jean-Paul BELMONDO.

M. SOUSSI.- Nous voterons évidemment cette délibération.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport présente les mesures diverses relatives à la direction des ressources humaines. Tous ces sujets ont été évoqués devant le comité technique et ont reçu l'approbation des membres de ce comité. Il s'agit des mesures suivantes : adaptation des emplois de la collectivité ; actualisation de la délibération fixant le régime indemnitaire des agents départementaux concernant les agents placés en période de préparation au reclassement ; actualisation du protocole de télétravail régulier et pérenne du Département, qui permet notamment aux agents d'exercer aussi ce télétravail, non pas à leur domicile habituel, mais dans un autre lieu dont ils auront naturellement communiqué l'existence auprès de la direction ; l'adoption du dispositif expérimental d'aménagement du temps de travail pour l'unité d'appréciation de la minorité de la section des mineurs non accompagnés de la direction de l'enfance, qui jusqu'à présent ne travaillait qu'en journée sur le poste de police aux frontières de Menton. Il est nécessaire que cette équipe pluridisciplinaire puisse être saisie, non pas simplement aux heures de bureau mais 24 heures sur 24, pour porter un éclairage sur la minorité ou non des prétendus mineurs isolés devant être pris en charge par le Département. D'où la nécessité de modifier le règlement de notre collectivité, avec là aussi l'accord du comité technique.

Le rapport propose aussi les mesures suivantes : la signature d'une convention relative à la participation financière du SDIS aux frais de l'arbre de Noël des enfants du personnel ; la signature d'un avenant n°7 à la convention du 25 février 2019 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH). A cet égard, une note au rapporteur précise qu'il est ajouté à la liste des agents mis à disposition de la MDPH le Dr Laurent PRESTIFILIPPO, médecin hors classe titulaire, pour une quotité de temps de travail de 50 % à compter du 15 novembre 2021.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- Nous avons juste une remarque sur le dispositif expérimental d'aménagement du temps de travail pour l'unité qui s'occupe des mineurs non accompagnés. Vous évoquez une expérimentation qui a lieu depuis mai 2021. Nous n'en connaissons pas le but précis. S'agit-il d'un test médical, d'un test psychologique, d'un test global, etc. ? De plus,

pourquoi vouloir intervenir de nuit, alors que la loi nous permet de garder cinq jours maximum les personnes se déclarant MNA ?

M. Le Président.- Il s'agit pour nous de mettre du personnel dans les locaux de la police aux frontières pour s'assurer de la bonne tenue des arrivées et pour éviter les fugues. Les arrivées de nuit à la police aux frontières représentent un tiers des arrivées totales, et avec la présence des services du Département, nous nous assurons ainsi de la bonne tenue de ces arrivées de nuit.

M. VEROLA.- Beaucoup de mineurs arrivent en effet le soir, et il est important de pouvoir les évaluer dès le départ, pour ensuite les placer à l'abri. Je vous invite vraiment à venir voir fonctionner ce dispositif.

M. PANCIATICI.- Je précise que nous ne remettons pas en question la fiabilité des tests ou autre. Je comprends ce que dit M. VEROLA, et nous avons pu échanger ensemble avant la plénière. Notre incompréhension porte sur le besoin urgent de faire ces tests, alors que la convention avec l'Etat nous autorise à les garder pendant un délai maximum de 5 jours.

M. Le Président.- L'objectif est justement de repositionner le plus rapidement possible les arrivées et ne pas traîner. Dès que les choses traînent, nous constatons des fugues. Pour éviter cette évasion qui nous échappe totalement, les équipes assurent l'évaluation dès l'arrivée des personnes, sachant que ces arrivées ont lieu de jour comme de nuit. Pour celles qui interviennent la nuit, il vaut mieux ne pas attendre, au risque de ne pas retrouver tout le monde le lendemain.

M. VEROLA.- Les vrais mineurs sont grâce à cela immédiatement mis à l'abri, et cela vaut mieux que de les laisser attendre.

M. PANCIATICI.- Nous n'en doutons pas.

M. Le Président.- J'espère que nos explications vous auront convaincu. Nous aurons de toute façon d'autres échanges à ce sujet.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU DEPARTEMENT POUR SIEGER DANS UN ORGANISME

Me BECK.- Ce rapport a pour objet de procéder au remplacement d'un conseiller départemental désigné pour représenter le Département dans le conseil d'administration de la SEML GREEN Energy 06.

M. Le Président.- Il s'agit d'une désignation suite à la nécessité d'un remplacement compte tenu d'une limite d'âge. Me ASSO, qui avait été désigné dans un premier temps, n'a pas la possibilité de maintenir ce poste. Nous avons pressenti Mme BENASSAYAG pour le remplacer au sein de la SEML GREEN Energy 06. D'autres candidats se sont faits jour, avec la candidature de M. MARTIN. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. MARTIN, je souhaiterais que vous laissiez Mme BENASSAYAG sur ce poste pour lequel elle avait été pressentie. Je vous laisse la parole.

M. MARTIN.- Laisser la place, ce serait un peu avec rancœur puisque nous ne sommes pas représentés dans cette institution. C'est pourtant quelque chose qui nous tient à cœur puisque la transition énergétique, avec votre politique du GREEN Deal, constitue un signe fort. La SEML présente la possibilité d'agir demain dans notre département sur les nouvelles énergies, et il était pour nous important d'être membres de cette SEML. Je souhaiterais donc maintenir ma candidature.

M. Le Président.- D'accord. Nous avons donc deux candidats. Je vous propose de procéder au vote à main levée.

Le principe de procéder au vote à main levée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Mme GOURDON.- Je précise que nous ne prendrons pas part au vote.

La candidature de Mme BENASSAYAG, mise aux voix, recueille 33 voix pour et 4 pouvoirs.

La candidature de M. MARTIN, mise aux voix, recueille 8 voix pour et 2 pouvoirs.

Mme GOURDON et M. PANCIATICI ne prennent pas part au vote.

M. Le Président.- Mme BENASSAYAG est donc élue pour siéger au sein de la SEML GREEN Deal. Je vous propose à présent de passer au vote sur l'ensemble du rapport.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Me BECK.- Il convient d'apporter une modification à notre règlement intérieur afin d'augmenter l'effectif maximum dans les commissions thématiques, dont notamment la commission des finances qui rencontre un grand succès. Il est donc proposé de modifier le règlement intérieur en fixant à 30 l'effectif maximum pour les commissions thématiques. Le projet du nouveau règlement intérieur ainsi modifié est présenté en annexe.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous avons une proposition de vœu déposée par M. SEGURA concernant la tenue de nos assemblées et leur diffusion sur les réseaux, accessibles comme nous l'avons fait à certains moments, notamment en 2017 lors de mon arrivée. Ces séances diffusées sur les réseaux sociaux coûtent cependant beaucoup d'argent, c'est-à-dire entre 20 000 € et 25 000 € pour une séance. A l'époque, cela ne nous avait semblé ni pertinent ni efficace. Votre proposition évoque la transparence. Nous la souhaitons aussi évidemment, mais il ne faut pas non plus qu'elle se traduise par un coût totalement perdu pour notre collectivité.

Je rappelle aussi que c'est une des prérogatives du Président. Le Président décide ainsi de mettre ou non les séances sur les réseaux. Dès lors, ce vœu est un peu sans objet. Si vous me demandez de mettre sur les réseaux une séance précise ayant un objet particulier, nous le ferons. Peut-être votre vœu appelle-t-il une réévaluation du coût, puisque ce dernier est peut-être moins prohibitif aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, sauf si vous y tenez, je ne souhaite pas que nous mettions ce vœu au vote dans la mesure où il relève de l'autorité du Président. Je vous demande donc amicalement de le retirer. M. PRADAL.

M. PRADAL.- Bien conscients qu'il s'agissait d'une de vos prérogatives, c'était un vœu soumis à votre appréciation. Nous pensons que dans la crise de la participation aux élections, ce pourrait être un signal à envoyer. Je vous remercie de la proposition que vous nous faites, celle de demander aux services de procéder à une réévaluation de cette prestation. Les technologies ont en effet évolué. Sur la base de ce que vous proposez, nous acceptons de retirer ce vœu, et nous attendrons votre retour à la prochaine séance avec une proposition éventuelle et une remise en débat de ce point.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ce retrait et pour cette position. Nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour de notre assemblée. Nous pouvons donc lever la séance.

La séance est levée à 12 heures 21.